

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

TitanCare TT

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale: Nano-revêtement antibactérien-antiviral  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: Scutum Nano Solutions GmbH Europe

Rue/B.P.: Albertgasse 39/15

Place, Lieu: 1080 Wien

Autriche

WWW: [www.scutumnano.com](http://www.scutumnano.com)

E-mail: [office@scutumnano.com](mailto:office@scutumnano.com)

Téléphone: +43 1 96 19 74

Service responsable de l'information:

Thomas Gombas

Téléphone: +43 1 96 19 74, E-mail: [thomas.gombas@scutumnano.com](mailto:thomas.gombas@scutumnano.com)

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro ORFILA (INRS)**

**Téléphone: + 33 (0)1 45 42 59 59**

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquette (CLP)**

Mentions de danger: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Marquage spécial**

Texte pour l'étiquetage: Contient: Argent, nanomatériau <0,025 g/100 g  
Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  
Type de produits 4: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux  
Type de produits 9: Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés  
Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**2.3 Autres dangers**

En quantité importante: Peut être nocif par inhalation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Spécification chimique: Solution aqueuse

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 231-131-3 CAS 7440-22-4	Argent, nanomatériau	< 0,025 %	Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Indications complémentaires:

Contient Dioxyde de titane: Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

Indication sur Argent, nanomatériau:

facteur M aigu: 1.000

facteur M chronique: 100

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de troubles, consulter un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation. En cas de manipulation de grandes quantités: Porter un équipement de protection approprié.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation. En cas de manipulation de grandes quantités: Porter un équipement de protection approprié.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés au frais et au sec. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Température de stockage: 5 °C - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
13463-67-7	Dioxyde de titane	France: VME	10 mg/m <sup>3</sup>
7440-22-4	Argent, nanomatériau	Europe: IOELV: TWA France: VME	0,1 mg/m <sup>3</sup> (métal) 0,1 mg/m <sup>3</sup> (réglementaire indicative; métal)

DNEL/DMEL:

Indication sur Argent:

DNEL ouvriers, systémique, à long terme, par inhalation: 0,1 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par inhalation: 0,04 mg/m<sup>3</sup>

DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par voie orale: 1,2 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur Argent:

PNEC Eau (eau douce): 0,04 µg/L

PNEC Eau (eau de mer): 0,86 µg/L

PNEC station d'épuration: 0,025 mg/L

PNEC sédiment (eau douce): 438,13 mg/kg dw

PNEC sédiment (eau de mer): 438,13 mg/kg dw

PNEC terre: 1,41 mg/kg dw

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de respiration approprié.

Protection des mains:	Bien que sous des conditions normales cela ne soit pas nécessaire, nous conseillons d'utiliser à titre préventif des gants de protection. Recommandation: gants de protection conforme à la norme EN 374. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Bien que sous des conditions normales, cela ne soit pas nécessaire, nous conseillons de porter des lunettes de protection adaptées.
Protection corporelle:	Bien que sous des conditions normales, cela ne soit pas nécessaire, nous conseillons de porter un léger vêtement de protection.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de manipulation de grandes quantités: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Couleur: jaunâtre
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	7,5 - 9,5
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	30,7 hPa
Densité de la vapeur:	<= 1,0
Densité:	1,0 - 1,1 g/mL
Solubilité dans l'eau:	facilement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Indications diverses:	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

DL50 Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg (TN-050)

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Indication sur Argent:  
Toxicité pour le poisson: LC50 Tête de boule: 1,2 µg/L/96h  
Toxicité pour la daphnia: EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): 0,22 µg/L/48h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 16 10 02 = Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01  
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
Néant

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

##### Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Équipements de protection individuelle

Modification dans la section 11: Informations toxicologiques

Mise à jour d'ordre général

Créée: 26/6/2018

#### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.